

# APPEL À PROJETS LIEN SOCIAL & INNOVATION

2025



**CAHIER  
DES CHARGES**

**LUTTONS CONTRE  
L'ISOLEMENT SOCIAL  
DES SENIORS**

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 11 AVRIL 2025**



# CONTEXTE

## DE L'APPEL À PROJETS

**L'Assurance retraite déploie une stratégie de préservation de l'autonomie par le développement d'une culture active de la prévention. Cette stratégie vise ainsi à contribuer à la qualité de vie des personnes retraitées, à leur autonomie et leur insertion, à garantir leur bien-être social, psychique et physique, à favoriser le lien social, à changer le regard sur l'avancée en âge ainsi qu'à favoriser la solidarité intergénérationnelle.**

**Dans ce cadre, la Carsat Midi-Pyrénées lance un appel à projets 2025 pour prévenir les risques de perte d'autonomie et lutter contre l'isolement des personnes retraitées. La prise en considération de la diversité des seniors constitue un enjeu majeur pour répondre aux attentes et aux besoins de ce public.**

Cet appel à projets se positionne donc dans la continuité des appels à projets des années antérieures et dans la perspective d'accompagner de nouvelles initiatives.

**LES CANDIDATURES SONT OUVERTES  
DU LUNDI 24 FÉVRIER AU VENDREDI 11  
AVRIL 2025 MINUIT.**

Les partenaires de cet appel à projets :

- L'ARS Occitanie (partenaire financeur),
- L'Assurance Maladie (partenaire financeur),
- La Carsat Languedoc-Roussillon,
- Le Gérontopôle de Toulouse,
- L'AGIRC-ARRCO.

# 1. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DE L'APPEL À PROJETS

## Porteurs de projets éligibles

**Cet appel à projets s'adresse à toute personne morale** quel que soit son statut juridique, œuvrant dans le domaine de l'**innovation**, de la prévention des **risques liés au vieillissement** et/ou dans le domaine **sanitaire et social**, agissant en **Midi-Pyrénées** (Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn & Garonne).

## L'enjeu de cet appel à projets est de contribuer à un vieillissement actif et en bonne santé :

- des populations âgées de 60 ans et plus fragilisées ou à risque de perte d'autonomie, (relevant des GIR 5 ou 6, ou non girées), sur le territoire de Midi-Pyrénées,
- sur des territoires prioritaires d'intervention identifiés par l'Observatoire des situations de fragilité
- Avec une politique d'évaluation partagée,
- Avec des projets conduits en coordination et complémentarité entre les acteurs sur les territoires,
- En prenant en compte la santé globale des seniors, c'est-à-dire leur état de bien-être physique et psychologique.

### Attention particulière

Le projet doit se situer dans une démarche globale et non isolée sur un territoire, avec une dimension de diagnostic, de partenariat, de communication. Les actions qui le composent doivent répondre de façon concrète à des besoins identifiés en complémentarité des offres locales proposées.



## UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA PORTÉE AUX PROJETS QUI PRENNENT EN COMPTE :

- des solutions concrètes de mobilisation du public visé et touchant prioritairement les populations les plus vulnérables/éloignées des dispositifs de prévention (méthode de mobilisation et définition du public ciblé à expliciter) ;
- l'innovation (dans le processus, dans le service, dans le support de l'action, dans l'organisation, dans la dynamique partenariale, etc.) ;
- une proposition d'après-atelier pour les participants ;
- la problématique de la mobilité des participants ;
- l'économie locale et circulaire : achats de proximité, achats auprès d'entreprise d'insertion et handicap ;
- l'ancrage territorial, par la mise en place de partenariats locaux pour le repérage des publics et la recherche de co-financement(s) ;
- l'implication de bénévoles dans le projet ;
- les projets bénéficiant de cofinancements ou de fonds propres ;
- l'intergénérationnel (le public senior devra représenter au moins 50% du groupe constitué) ;
- la proposition d'actions sur des territoires prioritaires (cf. annexe) ;
- l'objectif de rajeunir la cible (seniors de moins de 70 ans) ;
- le développement durable.

Sur ce dernier point, la Carsat Midi-Pyrénées étant engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), une attention particulière sera accordée **aux projets intégrant un ou plusieurs engagements RSO** (social, environnemental, économique).





**POUR CETTE ÉDITION 2025,  
L'APPEL À PROJETS  
EST COMPOSÉ DE 3 AXES**



**AXE 1 : ACTION COLLECTIVE ET INNOVATION  
AXE 2 : ACTION CULTURELLE  
AXE 3 : AIDE AUX AIDANTS**

## 2. PRÉSENTATION DES 3 AXES

### AXE 1 : ACTION COLLECTIVE ET INNOVATION

#### Thématiques et champ d'action

Les actions proposées devront être d'ordre collectif visant obligatoirement à :

- Lutter contre l'isolement des retraités,
- Encourager et soutenir la prévention de la perte d'autonomie par le développement du lien social,
- Favoriser l'innovation sociale,
- Lutter contre la fracture numérique.

#### Exemples de thématiques

Activité physique/sport adapté seniors, premiers pas vers le digital, Partage de savoirs et savoir-faire, Ateliers culinaires, Bien être/Estime de soi, Prévention santé, Parcours pluri-thématique, Pratiques artistiques, Mobilité-Transport/Sécurité routière, Transmission de savoir et de mémoire, sensibilisation aux écogestes, etc.



#### Attention :

- Les actions à caractère très ponctuel (colloques, séminaires etc.) ne s'inscrivant pas dans un dispositif plus large d'actions de lien social, ne seront pas acceptées dans cet axe.
- 1 atelier est un cycle se composant d'une série de plusieurs séances pour un même groupe donné.

## NOUVEAUTÉ 2025

En 2022, nous avons financé la mise en place d'une étude intégrant le développement durable en faveur des retraités.

Pour ce faire, il a été demandé d'identifier les différents aspects du développement durable qui peuvent susciter un intérêt pour le public senior tels que :

- Économie circulaire,
- Alimentation et environnement,
- Économie d'eau et d'énergie,
- Mobilité durable,
- Matières résiduelles,
- Prévention des chutes dans les lieux de vie.

L'étude a permis de construire un programme d'atelier abordant les 6 piliers du développement durable via un livrable sous forme de Kit, à destination des futurs porteurs de notre appel à projets, qui souhaitent développer un (ou plusieurs) atelier(s) sur cette thématique.

Ce livrable est constitué de contenu de séances, de techniques d'animation, recommandations, propositions de partenariats locaux à rechercher, etc.

Vous trouverez ce livrable sur le site internet de la Carsat Midi-Pyrénées (dans la rubrique de cet AAP).


## AXE 2 : ACTION CULTURELLE

**La Carsat Midi-Pyrénées souhaite expérimenter cette année, la mise en place d'actions visant à promouvoir des initiatives qui favorisent à la fois l'accès à la culture et les interactions sociales entre les seniors.**

Les bienfaits de la culture sur la santé mentale et physique des seniors sont multiples et bien documentés. La culture constitue un véritable vecteur de lien social, permettant de tisser des relations enrichissantes, de partager des moments de convivialité et ainsi favoriser le bien-être émotionnel.

De cette manière, ces interactions contribuent à rompre l'isolement de nos aînés et à créer un sentiment d'appartenance à un groupe. La culture offre aux seniors l'opportunité de rester actifs intellectuellement, en les poussant à explorer de nouveaux horizons et à développer leur curiosité. Cette stimulation peut contribuer à retarder le déclin cognitif lié à l'âge et à maintenir les facultés mentales en éveil. Sans oublier que la culture offre aux seniors des occasions de se détendre, de se ressourcer et de prendre soin de leur bien-être émotionnel, en les invitant à explorer leurs émotions et à exprimer leur créativité à travers l'art. Ainsi, les projets proposés pourront être de l'ordre d'un seul temps de sensibilisation et/ou d'ateliers collectifs.

### Exemple de projets pouvant être acceptés :

- 
- **Théâtre, spectacle ou cinéma débat** : inviter les seniors à une représentation de pièce de théâtre, conférence, spectacle de danse ou de musique en les impliquant éventuellement dans des représentations ou des ateliers de création.
  - **Visite culturelle encadrée ou sortie découverte** : Organiser des visites de musées, d'expositions ou de monuments historiques avec des médiateurs culturels pour enrichir l'expérience des seniors et encourager les échanges et/ou impulser des temps collectifs.

**Il sera demandé au porteur de proposer un temps débat/échanges obligatoire entre les participants et le(s) professionnel(s).**

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux projets :

- favorisant l'accès à la culture pour tous y compris les personnes qui en sont le plus éloignées géographiquement (ruralité) et/ou socialement (situation de précarité, isolement social) ;
- à travers lesquels la personne âgée est directement impliquée, active dans sa cocréation ou la réalisation du projet ;
- plaçant les seniors au cœur des préoccupations (création pour et/ou par elle, prise en compte des difficultés de mobilité des personnes en perte d'autonomie, etc.) ;
- permettant un accompagnement du senior dans la durée, même s'il s'articule autour d'un événement ponctuel ;
- intégrant une phase d'action collective en suivant le post-atelier en utilisant le portail Pour Bien Vieillir (rediriger la personne vers des actions mises en place par des structures locales, partenaires, etc).

Les formats d'actions non éligibles seront : les séjours, les actions en distanciel, les actions ne proposant pas d'échanges entre les participants et les professionnels, les événements non adaptés aux seniors.





### AXE 3 : AIDE AUX AIDANTS

**Le soutien aux aidants est une des priorités de cet appel à projets. Ce public joue un rôle quotidien essentiel dans le maintien à domicile de leur proche en perte d'autonomie, et cela au prix parfois de sa propre santé. En outre, le rôle de l'aidant auprès du proche aidé rend difficile sa participation aux actions qui lui sont dédiées car il a du mal à se réserver du temps pour lui-même.**

C'est pourquoi le format des actions qui s'adressent spécifiquement à ce public a été revu pour tenir compte de ces freins. Ainsi, une souplesse est accordée dans le type d'action à proposer à ce public.

Sont ainsi **éligibles des ateliers de plusieurs séances** (groupes de parole, temps de formation des aidants, sorties favorisant des temps de répit) mais également des **actions plus ponctuelles** (sensibilisation au statut d'aidant, réunions d'information, conférences).

Assurer un **niveau de qualification des intervenants** accompagnant les aidants dans le cadre du projet présenté\*.

Les **bénéficiaires seront des aidants retraités autonomes de 60 ans et plus** (vivant à domicile, en logement alternatif ou en résidence autonomie).

Il est **admis que les aidés puissent aussi prendre part à l'action proposée** (binômes aidants-aidés, aidés pris en charge en parallèle pour libérer l'aidant, etc.)

*\* Pour les actions de soutien psychologique, le professionnel sera inscrit au répertoire ADELI*





# CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

## LES PRÉREQUIS

**À NOTER**

**AU VU DU NOMBRE SANS CESSÉ CROISSANT DE DOSSIERS DE CANDIDATURE, LE NOMBRE DE DOSSIERS DÉPOSÉS PAR PORTEUR A ÉTÉ LIMITÉ À 2 MAXIMUM SUR CET APPEL À PROJETS.**

- ❑ La structure doit avoir une existence juridique d'au moins un an.
- ❑ Au moment de la réalisation de l'action, un minimum de 5 participants présents à la première séance est requis pour démarrer toute action collective (sauf axe Aide aux aidants).
- ❑ Les actions pourront commencer à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et devront se terminer au plus tard le 31 août 2026.

- ❑ Les intervenants justifient d'une formation adéquate à l'animation des ateliers.
- ❑ Les projets ne prévoient pas de participation financière des bénéficiaires (hors frais éventuels d'adhésion à la structure et frais d'assurance, qui doivent demeurer limités et au maximum à 30€).
- ❑ Un partenariat local en amont des ateliers est demandé notamment pour l'aide au repérage des personnes isolées/vulnérables/éloignées des dispositifs de prévention, pour l'étude de besoins, pour la suite post-atelier, etc.
- ❑ Concernant l'axe 1 seulement : Les ateliers dureront au moins 3 mois, avec un minimum de 6 séances avec le même groupe et les actions collectives doivent être au format atelier, à savoir être construites de telle sorte que l'assiduité soit encouragée (Exemples : progression des séances, objectif final à atteindre, etc.).

## POUR QUELS TERRITOIRES ET QUEL PUBLIC ?

### TERRITOIRES

Les actions financées dans le cadre de cet AAP devront obligatoirement être mises en place sur **le territoire de Midi-Pyrénées**. Au vu de l'analyse territoriale conduite par l'Observatoire des situations de fragilités et par l'ARS au niveau des contrats locaux de santé, certains territoires de Midi-Pyrénées ressortent comme prioritaires (population de retraités à risque d'isolement et de précarité économique notamment).

Les financeurs de cet appel à projets souhaitent donc prioriser le développement d'actions sur ces territoires pour favoriser l'accès à la prévention de cette population et y encourager l'ancrage de dynamiques partenariales.

Pour ce faire, la Carsat met à disposition des porteurs de projets un **système d'information géographique dynamique disponible** sur le site <https://www.observatoires-fragilites-national.fr/#c=home>.

A partir de cet outil en libre accès, les porteurs de projets peuvent **visualiser les territoires prioritaires d'intervention**. Ils peuvent ainsi recueillir les données territorialisées nécessaires sur la fragilité des seniors en vue de conduire leurs études de besoin.

**En annexe n°2**, se trouve une liste des cantons identifiés comme prioritaires, par département. Cependant, les projets qui seront **déposés sur d'autres territoires seront étudiés avec attention** sur la base de l'innovation et de **l'analyse des besoins sociaux**.



## PUBLIC CIBLÉ

Le public visé par cet Appel à projets est **un public retraité dit « autonome » de 60 ans et plus** (GIR 5 et 6 et non giré), vivant à domicile, en logement alternatif ou en résidence autonomie. Cependant, dans le cas où l'action se développe en structure, les séances devront obligatoirement être ouvertes au public extérieur à la structure). Dans le cadre d'actions « intergénérationnelles », le public cible devra constituer **au moins 50% des bénéficiaires**.

**Concernant l'axe 3, les bénéficiaires seront des aidants retraités autonomes de 60 ans et plus (vivant à domicile, en logement alternatif ou en résidence autonomie). Il est admis que les aidés puissent aussi prendre part à l'action proposée (binômes aidants-aidés, aidés pris en charge en parallèle pour libérer l'aidant, etc.)**



## QUELS ENGAGEMENTS POUR LE PORTEUR ?

Les porteurs de projets s'engagent à :

- ❑ **Conduire une étude de besoins préalable** au dépôt du dossier, avec notamment le nombre de bénéficiaires potentiels de l'action.
- ❑ **Participer obligatoirement à une journée d'échange** organisée par la Carsat MP, qui aura lieu le 30 septembre 2025 et accepter tout accompagnement méthodologique qui sera proposé par les financeurs.
- ❑ **Respecter les engagements conventionnels**, qui seront précisés dans la convention de partenariat.
- ❑ **Promouvoir le dispositif ICOPE** selon les modalités prévues par la Carsat (présentées en annexe n°3).
- ❑ **Conduire l'action dans les 12 mois** qui suivent l'accord (entre le 1er septembre 2025 et le 31 août 2026).
- ❑ **Communiquer et publier les actions** sur le site [pourbienvieillir.fr](http://pourbienvieillir.fr) en amont des premiers ateliers via l'outil en ligne PPAS.
- ❑ **Participer aux formations consacrées à PPAS** pour l'ensemble des porteurs.
- ❑ **Participer à la formation « Accompagnement Passeport Prévention »** pour ceux qui auront choisi cette option.
- ❑ **Mentionner le soutien financier et faire figurer les logos de la Carsat MP**, des partenaires de cet Appel à projets à l'occasion de ses actions de communication (revues, publications, manifestations, conférences de presse, affiches, flyers, etc.) ;
- ❑ Le porteur de projet **devra fournir des données** qualitatives et quantitatives permettant l'évaluation de l'action par la transmission d'indicateurs. Un bilan final type est fourni avec les attendus.
- ❑ Les candidats s'engagent à ne communiquer que des **informations exactes**.
- ❑ Pour les structures visées par l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, il est rappelé la nécessité d'avoir **souscrit au contrat d'engagement républicain**.
- ❑ Le porteur se doit d'indiquer, dans le budget prévisionnel de son action, les **co-financements accordés ou en cours de demande** (MSA, CFPPA, AGIRC ARRICO, etc.).





## SITE POUR BIEN VIEILLIR

Le site [www.pourbienvieillir.fr](http://www.pourbienvieillir.fr), permet à nos bénéficiaires et à nos partenaires de prendre connaissance des actions collectives de prévention se déroulant sur leur territoire.

Depuis 2024, les porteurs de projets, s'engagent à publier sur ce portail, leurs actions financées par la Carsat Midi-Pyrénées. Pour accompagner les porteurs de projets dans l'utilisation de ce logiciel, nous proposerons des webinaires de formation et nous mettrons à disposition des fiches pratiques.

## ÉLIGIBILITÉ ET NON-ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Les financeurs seront attentifs au coût du projet ramené au nombre de bénéficiaires.

L'aide financière, **attribuée sous forme de subvention**, ne pourra concerner que les dépenses directement liées à la **réalisation de l'action**. Ainsi, le montant de la subvention pourra être révisé à la baisse si **l'action réelle n'est pas déployée telle qu'initialement prévue**.

La subvention attribuée permettra de soutenir les **différents postes de dépenses nécessaires** à la mise en place du projet : ingénierie de projets, frais RH liés à la mise en place de l'action, frais de déplacement et transport, locations de salles, fournitures, supports de communication, etc. (Veuillez noter que le financement de petites fournitures/petit matériel nécessaire à la mise en place du projet est possible).



**Pourront être subventionnées également les dépenses imputables à la coordination du projet en lien avec les organismes financeurs :**

- ✔ Participation à la **journée d'échange** du 30 septembre 2025,
- ✔ Participation aux **réunions de formation** liée à l'outil PPAS et à la formation liée au passeport prévention pour les porteurs concernés,
- ✔ Temps consacré à la présentation du **dispositif ICOPE**,
- ✔ Temps consacré à **l'évaluation de l'action** également sur les outils de la Carsat,
- ✔ Temps consacré à la saisie de **l'action sur PPAS** (Portail Partenaires Action Sociale) pour publication sur le site [www.pourbienvieillir.fr](http://www.pourbienvieillir.fr)



**Ne seront pas financées :**

- ✗ Les **dépenses d'investissement**,
- ✗ Les **dépenses de fonctionnement** autres que celles liées à la mise en place de l'action,
- ✗ Les **formations des professionnels**,
- ✗ La **reconduite d'une action financée** antérieurement dès lors qu'elle est conduite auprès des mêmes participants,
- ✗ **Projet pluriannuel**,
- ✗ Les **actions** à caractère exclusivement **individuel**,
- ✗ Les **dépenses du personnel salarié** des structures publiques (CCAS, établissements de santé, etc.).

# FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE

## Accompagnement Individuel « PASSEPORT PRÉVENTION »



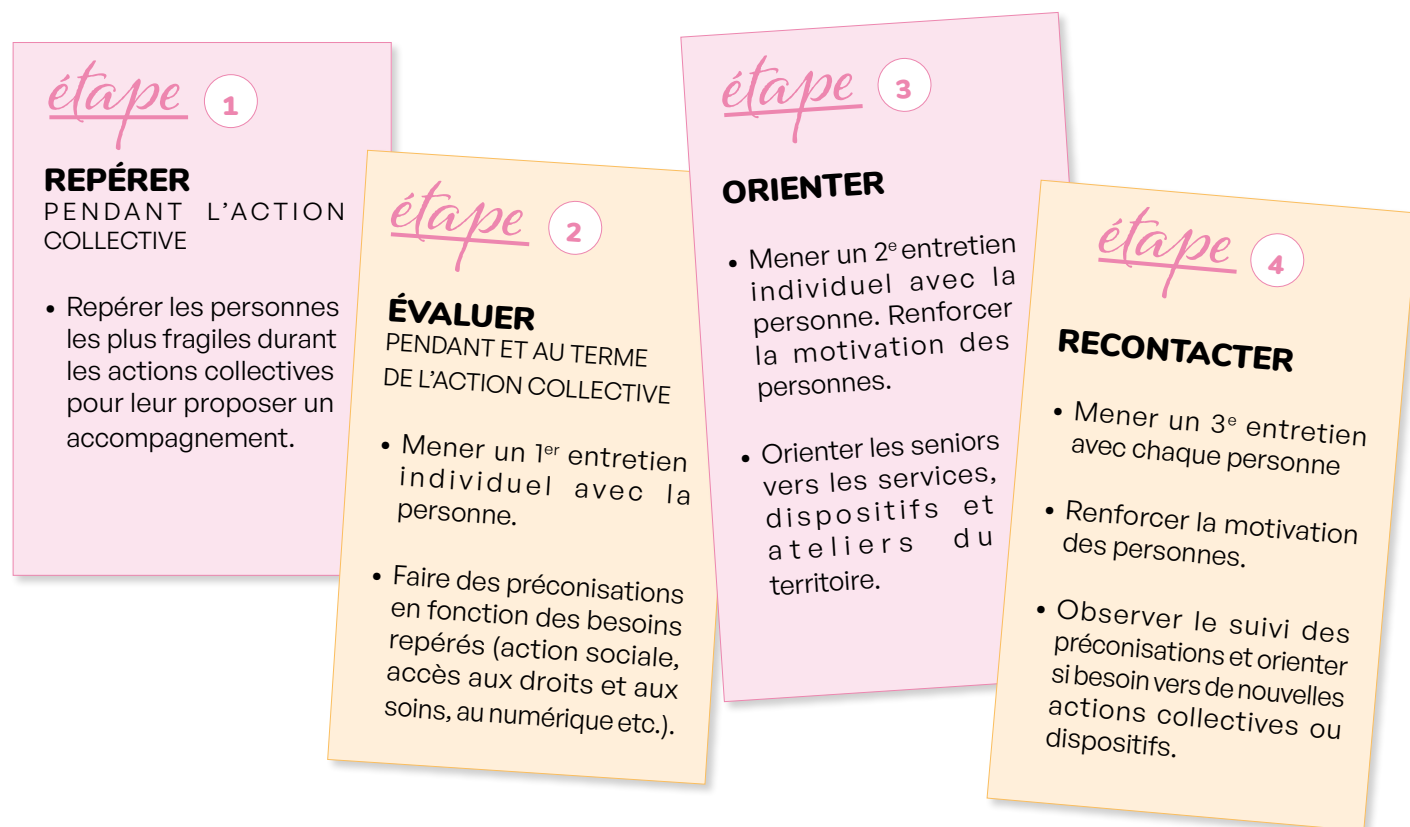
Des **financements supplémentaires** pourront être accordés aux structures qui s'engagent à suivre les bénéficiaires individuellement dans la durée, en les accompagnant dans un dispositif « passeport prévention », en complément des ateliers collectifs.

Le repérage des bénéficiaires au dispositif pourra se faire à tout moment (en amont, pendant ou après l'atelier).

### Dans le cadre de 3 entretiens individuels obligatoires, les enjeux sont de :

- Renforcer les acquis à l'issue de l'atelier collectif et favoriser leur maintien dans le temps pour viser un changement de comportement réel et durable,
- Assurer aux bénéficiaires l'accès aux droits et dispositifs de prévention, en les orientant vers le professionnel à même de les aider dans les démarches à accomplir.

Il s'agira de :



### Subvention accordée pour cette option :



Le **coût par accompagnement sera un forfait de 250€ par personne accompagnée.**

Le porteur de projet devra obligatoirement **fournir la qualification et les coordonnées du référent** qui accompagnera les bénéficiaires dans ce dispositif.

Une **formation de 2 heures est obligatoire** pour tout porteur de projet s'engageant dans la **démarche d'accompagnement individuel des seniors.**

# PROCÉDURE ET CALENDRIER DE L'AAP

## Les engagements de la Carsat pour vous accompagner



### 4 RÉUNIONS D'INFORMATION SONT PROPOSÉES EN PRÉSENTIEL PAR LA CARSAT MP ET OUVERTES À TOUS

#### Ⓞ ARIEGE

Le jeudi 06 mars de 10h00 à 12h00  
Salle Jean Jaurès, rez-de-chaussée  
Mairie de Foix, 09000

#### Ⓞ HAUTE-PYRENEES

Le mardi 11 mars de 14h30 à 16h30  
Salle annexe, Mairie de Borderes  
sur l'Echez, 65320

#### Ⓞ HAUTE-GARONNE

Le lundi 17 mars de 10h00 à 12h00  
Carsat MP 2 rue georges Vivent  
Toulouse, 31100

#### Ⓞ LOT

Le mardi 18 mars de 14h00 à 16h00 Salle  
du Causse, Mairie de Labastide Murat,  
46240



### 2 RÉUNIONS D'INFORMATION EN VISIOCONFÉRENCE VIA TEAMS SONT PROPOSÉES

#### Ⓞ LE MARDI 11 MARS 2025

de 10h à 12h

#### Ⓞ LE JEUDI 20 MARS 2025

de 14h à 16h

Suite à votre inscription, un lien de connexion vous sera communiqué par mail, pour accéder aux webinaires.

### Attention :

Nous vous **remercions de confirmer votre participation** à l'une de ces 6 dates en complétant le formulaire disponible sur le site de la Carsat dont voici le lien :

<https://www.carsat-mp.fr/home/partenaires/actualites---partenaires/toutes%20les%20actualites/appe-a-projets-2025.details-actualite.html>



### DES PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES ASSURÉES

pour vous accompagner dans le dépôt de votre candidature et vous aider à respecter les attendus du présent cahier des charges :

CONTACTS	TÉLÉPHONE	E-MAIL	DATES DES PERMANENCES TÉL.
Aurélie CALLENS	05.62.14.87.24	aurelie.callens@carsat-mp.fr	Mercredi 12 mars de 09h00 -12h00 et 14h00 -17h00
Peggy QUESADA	07.61.49.76.30	peggy.quesada@carsat-mp.fr	Jeudi 20 mars de 09h00 -12h00 et 14h00 -17h00
Manon BELOT	06.62.99.33.45	manon.belot@carsat-mp.fr	Mercredi 26 mars de 09h00 -12h00 et 14h00 -17h00
Ginger TERNISIEN D'OUVILLE	05.62.14.26.35	ginger.ternisien-douville@carsat-mp.fr	Mardi 01 avril de 09h00 -12h00 et 14h00 -17h00
Anne THOMES	07.61.34.20.26	anne.thomes@carsat-mp.fr	Lundi 07 avril de 09h00 -12h00 et 14h00 -17h00
Marjorie BOSSE	06.24.49.12.13	marjorie.bosse@carsat-mp.fr	Vendredi 11 avril de 09h00 -12h00 et 14h00 -17h00



**UN ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE** dans l'élaboration de votre projet et **UN APPORT DOCUMENTAIRE** vous sont également proposés en prenant contact avec Promotion Santé Occitanie Référente régionale « accompagnement méthodologique »



Cécile BENOIT / cbenoit@promotion-sante-occitanie.org  
Promotion santé Occitanie, Hôpital La Grave, Cité de la Santé, Place Lange, TSA  
60033, 31059 Toulouse Cedex 9 +



# PROCÉDURE



Les projets seront examinés par **les organismes financeurs de l'appel à projets**.

**Le projet peut être financé à 100 %.** Cependant, la recherche de co-financements est fortement encouragée. Les notifications des décisions prises par la Commission des Affaires Sanitaires et Sociales, à la suite de l'examen des dossiers de candidature complets, seront communiquées courant juillet 2025 aux candidats par voie dématérialisée. Les conventions à signer seront adressées aux porteurs de projets retenus à la rentrée 2025.

La subvention sera versée en 2 fois :

- **70 % au retour de la convention signée**, accompagnée d'une attestation URSSAF de moins d'un an et d'un RIB, et cela après l'obtention du procès-verbal d'autorisation de notre autorité de tutelle.
- **Le solde sera versé au terme de l'action et après étude des éléments d'évaluation demandés par la Carsat.** Également, le solde sera versé si les engagements conventionnels sont respectés et notamment que l'action aura été publiée sur le portail Pour bien vieillir (PPAS) ;

## CALENDRIER



LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS	24 FÉVRIER 2025
CLÔTURE DE L'APPEL À PROJETS	11 AVRIL 2025
PRÉSENTATION DES DOSSIERS EN COMMISSION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE LA CARSAT MIDI-PYRÉNÉES	DÉBUT JUILLET 2025
NOTIFICATION DE SOUTIEN OU REFUS AUX PORTEURS DE PROJETS	JUILLET 2025
CONVENTIONNEMENT AVEC LA CARSAT-MP ET LANCEMENT DES PROJETS	SEPTEMBRE 2025
FIN DES PROJETS AU PLUS TARD	31 AOÛT 2026



# COMMENT CANDIDATER ?



Le **dossier de candidature** est à **compléter en ligne** via la page du site de la Carsat MP dédiée à l'appel à projets :

<https://www.carsat-mp.fr/home/partenaires/actualites--partenaires/toutes%20les%20actualites/appel-a-projets-2025.details-actualite.html>

## DEVRONT ÊTRE JOINTS PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE :

- ❑ les pièces complémentaires (liste consultable en annexe n° 1),
- ❑ la couverture territoriale (document disponible depuis le site de la Carsat Midi-Pyrénées),
- ❑ le budget prévisionnel de l'action (document disponible depuis le site de la Carsat Midi-Pyrénées),
- ❑ le bilan intermédiaire des actions financés dans le cadre de l'édition 2024 de cet appel à projets (seulement pour les porteurs lauréats de l'appel à projets 2024).

**La recevabilité du dossier de candidature ne vaut pas engagement de la Carsat Midi-Pyrénées pour l'octroi d'un financement.**

### Attention :

**Le dossier de candidature est à compléter et à transmettre au plus tard le vendredi 11 avril 2025 avant minuit.**

## NOUS CONTACTER



Pour toute autre question, merci de contacter l'équipe sur la boîte mail :

**appelaprojets@carsat-mp.fr**



## Annexe 1 : LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Tout dossier incomplet ne comportant pas les pièces mentionnées ci-dessous ne pourra faire l'objet d'une instruction. Les éléments à joindre au dossier de demande de subvention sont, selon le statut de la structure, les suivants :

	ASSOCIATIONS	ETABLISSEMENTS PUBLICS, COLLECTIVITÉS LOCALES ET TERRITORIALES	ENTREPRISES PRIVÉES	TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS
<b>Documents fondateurs de la structure</b>	Extrait de déclaration au JO	PV de délibération de l'instance politique	KBIS ou inscription au répertoire SIRENE	KBIS ou inscription au répertoire SIRENE
	Statuts ou règlement intérieur		Statuts ou règlement intérieur	Déclaration d'enregistrement à l'URSSAF
	Composition du Conseil, du bureau			
<b>Dernier rapport d'activité</b>	<b>X</b>			
<b>Attestation d'assurance couvrant les activités proposées</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>Si la demande n'est pas signée par le représentant légal de la structure, délégation de signature</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Documents comptables de l'exercice 2024 ou à défaut 2023 (bilan, compte de résultat)</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Si le projet a été financé en 2024 fournir des éléments de bilan intermédiaire</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Avis de situation au répertoire sirene</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

## Annexe 2 : LISTE DES CANTONS IDENTIFIES COMME PRIORITAIRES

**Pour l'Ariège :** Pamiers, Arize-Lèze, Pays d'Olmes Couserans Est, Couserans Ouest, Mirepoix, Sabarthès, Portes d'Ariège, Portes du Couserans.

**Pour l'Aveyron :** Aubrac et Carladez, Aveyron et Tarn, Lot et Dourdou, Lot et Truyère, Raspes et Lézou, Causses-Rougiers, Monts du Réquistanais, Ceor-Ségala, Lot et Palanges, Villefranche-de-Rouergue, Lot et Montbazinois, Enne et Alzou, Millau, Rodez, Saint-Affrique, Villeneuveois et Villefranchois.

**Pour la Haute-Garonne :** Saint-Gaudens, Toulouse, Bagnères-de-Luchon, Cazères.

**Pour le Gers :** Fezensac, Baïse-Armagnac, Grand-Bas-Armagnac, Mirande-Astarac, Pardiac-Rivière-Basse, Armagnac-Ténarèze, Astarac-Gimone, Fleurance-Lomagne, Adour-Gersoise, Auch, Gimone-Arrats, Lectoure-Lomagne, Val de Save.

**Pour le Lot :** Figeac-2, Lacapelle-Marival, Puy-l'Evêque, Porte-du-Quercy, Cœur de Causse, Figeac, Cahors, Causse et Vallées, Cère et Ségala, Souillac, Martel, Marches du Sud-Quercy, Gourdon.

**Pour les Hautes-Pyrénées :** Les Coteaux, La Haute-Bigorre, Val d'Adour-Rustan-Madiranais, La Vallée de la Barousse, Lourdes, Tarbes, Vic-en-Bigorre, Neste, Aure et Lourn, La Vallée de l'Arros et des Baïses.

**Pour le Tarn :** Carmaux-1 Le Ségala, Carmaux-2 Vallée du Cérou, Gaillac, Graulhet, Le Haut Dadou, Les Hautes Terres d'Oc, Mazamet-2 Vallée du Thoré, La Montagne noire, Vignobles et Bastides, Albi, Carmaux, Castres, Mazamet .

**Pour le Tarn et Garonne :** Aveyron-Lère, Beaumont-de-Lomagne, Castelsarrasin, Garonne-Lomagne-Brulhois, Moissac, Pays de Serres Sud-Quercy, Quercy-Aveyron, Quercy-Rouergue, Valence, Montauban.



## Annexe 3 : DISPOSITIF ICOPE

### PRÉSENTATION

Dans le cadre de cet Appel à projets, la Carsat Midi Pyrénées en partenariat avec le **Gérontopôle de Toulouse et l'ARS**, souhaite promouvoir le **dispositif Icope** auprès des seniors participants aux actions élaborées par les porteurs lauréats de cet appel à projets.

Conçu par l'Organisation Mondiale de la Santé, **ICOPE** (Integrated Care for Older People) est un programme inédit de **santé publique de soins intégrés** qui permet d'expérimenter une **nouvelle approche préventive** des soins en ciblant les **capacités fonctionnelles** et se décline en **5 étapes dites « Steps »** :

1. Dépistage
2. Évaluation
3. Plan de soin personnalisé
4. Fléchage du parcours de soins et suivi du plan d'intervention
5. Implication des collectivités et soutien aux aidants

ICOPE s'adresse aux **personnes à partir de 60 ans, autonomes et vivant à domicile**, en particulier **les plus vulnérables** d'entre eux. A partir de tests simples et ludiques une **évaluation des six fonctions essentielles** (locomotion, état nutritionnel, santé mentale, cognition, audition et vision) est réalisée en auto-évaluation ou par un professionnel (Infirmier, kiné, travailleur social...) avec **l'appui d'outils numériques**. Si une fragilité est repérée, une **évaluation approfondie** est réalisée et un **suivi personnalisé** est mis en place. L'accompagnement proposé permet à la personne de s'impliquer activement dans le **renforcement ou la préservation de ses capacités**.



### ENGAGEMENT DEMANDÉ AUX PORTEURS DE PROJETS :

La Carsat MP demandera à l'ensemble des porteurs de projets lauréats de cette édition, de **promouvoir obligatoirement**, auprès des participants, le dispositif **ICOPE**.

En partenariat avec le **Gérontopôle de Toulouse**, nous avons créé un kit de présentation avec des **outils de communication** pour les porteurs et les retraités ainsi qu'une vidéo de quelques minutes avec les attendus. Les porteurs pourront également s'appuyer sur les compétences des CPTS, des structures d'aide à domicile et autres, impliquées dans les territoires au plus près des besoins des seniors.

La présentation du **dispositif ICOPE sera à prévoir en fin de cycle de séances collectives**.

Concernant les projets constitués d'un seul temps (possible pour l'axe 2), prévoir une communication du dispositif (oral, flyer, affiche ou vidéo).

Pour plus d'information, veuillez trouver le lien du site internet icope : <https://www.icope-occitanie.ars.sante.fr/>

#### Attention :

**Cette demande concerne seulement la promotion du dispositif et non la réalisation des STEPS. De plus, le senior n'est pas obligé d'y assister. Si l'assuré le souhaite, il peut être accompagné pour le téléchargement de l'application Icope.**

